



U.T.S. - U.G.T.G.

UNION DES TRAVAILLEURS DE LA SANTÉ



LETTRE OUVERTE

A

**Madame la Présidente du Conseil Départemental,
Monsieur le Préfet,
Monsieur le Directeur de l'Agence Régionale de Santé**

Objet : situation des établissements sanitaire et social et état sanitaire de Guadeloupe, suite aux phénomènes cycloniques

Madame la Présidente du Conseil Départemental,
Monsieur le Préfet,
Monsieur le Directeur de l'Agence Régionale de Santé

Durant le mois de Septembre, l'Archipel Guadeloupéen a subi 3 phénomènes cycloniques majeurs. Ils ont causé des dégâts considérables sur ces territoires, et dans la Santé en particulier.

Il nous semble important d'aborder rapidement le sujet, en ce qui concerne l'accès et les besoins en santé dans notre Pays Gwadeloup.

Nous avons demandé un rendez-vous avec l'ARS et la Préfecture après le sinistre sur les structures de santé des Iles du Nord provoqué par l'Ouragan IRMA, afin de faire un état de l'offre de soins, et de sa répartition.

A ce jour, AUCUNE REPONSE, NI REACTION !

Deux semaines après, l'ouragan Maria frappait la Guadeloupe, occasionnant d'importants dommages sur l'ensemble des établissements sanitaire et social, révélant le manque de préparation et d'anticipation en ce qui concerne les consignes et organisations en phases d'alertes.

Ainsi, c'est toute une cacophonie de directives diverses, incohérentes, voire contradictoires, semant le trouble au sein des personnels des établissements de santé, qui s'est fait entendre.

Comme conséquence, des directeurs d'établissements, tant dans le public que dans le privé, menacent maintenant d'exercer des représailles à l'encontre des salariés absents lors du confinement décrété par le Préfet, seule autorité habilitée en matière de sécurité.

Ainsi des avertissements, retenues sur salaire et autres sanctions ont été mis en œuvre.

.../...



U.T.S. - U.G.T.G.

UNION DES TRAVAILLEURS DE LA SANTÉ



Ces mesures répressives font suite aux "absentéismes" durant les phases « post cycloniques », moment flottant, où les consignes préfectorales et managériales se sont parfois opposées.

Madame la Présidente du Conseil Départemental, Monsieur le Préfet, Monsieur le Directeur de l'ARS,

Nous demandons donc que cessent les procédures coercitives à l'encontre des personnes concernées et l'annulation des retenues sur salaires, jours de congés retenus ou tout autre dispositif en ce sens.

Nous réitérons également notre demande de rencontre pour aborder et négocier les problématiques de santé suivantes :

- La remise en état de l'ensemble des établissements sanitaire et social de l'Archipel, en garantissant les conditions d'hygiène et sécurité des patients et des soignants
- La suspension des dispositifs, de rationalisations et de marchandisations des soins et des prestations tels que la T2A et autres CEPOM pour une offre de soins de qualité sur l'Archipel sinistré.
- La coordination entre les différents établissements, services et activités pour une réaction efficace, sécurisée et adaptée aux usagers et travailleurs,
- La répartition équitable de l'offre de soins sur l'ensemble de l'Archipel, afin de pallier aux aléas potentiels du fait des risques naturels (sismiques, cycloniques, volcaniques...)

Dans l'attente de vous rencontrer enfin pour engager une véritable concertation,

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente du Conseil Général, Monsieur le Préfet, Monsieur le Directeur de l'ARS, nos salutations distinguées.

Pointe-à-Pitre, le 05 Octobre 2017

La Secrétaire Générale UTS-UGTG

Cl. MARATON

PJ : copie lettre du 7 septembre 2017

Copies :

- Directeurs d'Établissements du Secteur Sanitaire et Social de l'Archipel
- Madame la Ministre de la Santé

UGTG - Rue Paul Lacavé 97110 Pointe-à-Pitre - Tél.: 0590 83 10 07 - Fax : 0590 89 08 70
mail : ugtg@wanadoo.fr - Site : [url:http://ugtg.org](http://ugtg.org)